

## Commune de TAILLEBOURG Compte-Rendu du Conseil Municipal

**Jeudi 09 Février 2017 à 20h30,  
à la Mairie de Taillebourg**

sur convocation du 5 février 2017

### Présents :

M. Pierre TEXIER, Mme Sylvie ALBERT, M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Gérard GALLAIS, M. Fabrice GUILLOT, M. Bruno CHEVALIER, Mme Maryse BEAUBEAU, Mme Babette RICHAUD, Mme Emmanuelle GUIBERTEAU, Mme Philippe GANTHY

**Absent excusé :** Monsieur Daniel ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à M. Philippe GANTHY

**Absent :** M. Jean-François DECQ

**Secrétaire de séance :** Philippe GANTHY

**Invitée :** Mme Angélique HARVOIRE

M. TEXIER propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- Adoption du PV du 12 janvier 2017
- Date du feu d'artifice
- Arrêtés pour les régies
- Consommation eau et EDF des locaux municipaux
- Participation financière des communes pour les actes d'urbanisme
- Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire

➤ **Vote : Tous pour**

**L'ordre du jour est donc le suivant:**

- 1) Adoption du PV du 12 janvier 2017
- 2) Délibération Maîtrise d'Œuvre « Lotissement Vallon des Mottes »
- 3) Délibération Décision Modificative Budget
- 4) Délibération Choix du fournisseur d'équipement pour l'aire de Camping-Car
- 5) Délibération transfert de compétence des Pontons Flottants (Port flottant)
- 6) Refus pour l'installation d'un distributeur automatique de Pain sur la commune
- 7) Pont Dormant, projet de la date d'inauguration en fonction des obligations de réserve dues aux prochaines élections
- 8) Projet animation Viking
- 9) Préparation du Budget 2017, demande des élus
- 10) Changement de prestataire pour l'alarme de l'école
- 11) Réunion « Sécurité cause départementale » avec le Préfet
- 12) Date du feu d'artifice
- 13) Arrêtés pour les régies
- 14) Consommation eau et EDF des locaux municipaux
- 15) Participation financière des communes pour les actes d'urbanisme
- 16) Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire
- 17) Questions diverses

---

### 1) Adoption du PV du 12 janvier 2017

➤ **Vote : 2 abstentions (absences au précédent Conseil Municipal) – 8 pour**

## 2) Délibération Maîtrise d'Œuvre « Lotissement Vallon des Mottes »

DEL 2017-08

OBJET : Maîtrise d'œuvre pour la conduite du projet du lotissement du Vallon des Mottes

M. le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la complexité du dossier du projet de lotissement « Vallon des Mottes » (marché public, loi sur l'eau (captage en eau potable pour La Rochelle), les sondages géotechniques et archéologiques, la modification du PLU et l'ensemble des Voies et Réseaux Divers), il propose que la maîtrise d'œuvre soit confiée au Cabinet Synergéo, déjà mandaté pour la réalisation du permis d'aménager de ce projet (Délibération 2016-24 du 26/05/2016 *Choix de la société pour le projet d'aménagement du lotissement « le Vallon des Mottes »*).

Cette maîtrise d'œuvre est calculée en fonction du montant de l'enveloppe forfaitaire estimé pour les travaux (SDEER, RESE, téléphonie, voirie du périmètre du lotissement), représentant un coût de 5,90 % des travaux, à savoir :

- 1°) Etudes de l'Avant-Projet Sommaire (APS) : 0,50 %
- 2°) Etudes de l'Avant-Projet Définitif (APD) : 0,40 %
- 3°) Etudes de projet : 1,50 %
- 4°) Assistance à la passation des contrats de travaux : 1,20 %
- 5°) Etudes d'exécution / visa : 1,90 %
- 6°) Ordonnancement, pilotage : 0,40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'offre de SYNERGEO – Géomètres-Experts, Erick MECHAIN, 3, boulevard Jacques CAILLAUD, 17400 SAINT JEAN D'ANGÉLY,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **Vote : Tous pour**

## 3) Délibération Décision Modificative Budget

DEL 2017-09

OBJET : Décision modificative n°3 - Annule et remplace la Décision modificative n°3 du 15 12 2016

M. Le Maire expose au conseil Municipal qu'il y a eu une erreur technique de nos services lors de la saisie de la DM n°3 du 15/12/2016.

Il convient donc de l'annuler et de la remplacer comme suit :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
168758 (16) : Autres groupements	-6 130,29	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-6 130,29
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre - 188	-200,00		
2128 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains - 175	906,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 173	-100,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 176	-200,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 186	-856,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques - 171	-300,00		
2181 (21) : Install.générales,agencement & aménagements divers - 180	-400,00		
2184 (21) : Mobilier - 184	-150,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 181	1 300,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>-6 130,29</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>-6 130,29</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-6 130,29		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. charges territoriales	6 971,82		
661132 (66) : Au GFP de rattachement	-841,53		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>-6 130,29</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-6 130,29</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

➤ **Vote : Tous pour**

## 4) Délibération Choix du fournisseur d'une partie des équipements pour l'aire de Camping-Car

DEL 2017-10

OBJET : Choix du fournisseur d'une partie des équipements pour l'aire de Camping-Car

Dans le cadre du projet de création d'une aire de camping-car sur une partie du terrain de l'ancien camping municipal, Monsieur Le Maire a sollicité par courrier en date du 3 janvier 2017 trois entreprises pour la réalisation de devis :

- AXIPARK, AXIMUM Produits Electroniques
- EURO-RELAIS-TRIGANO MDC
- SAS CAMPING-CAR PARK.

Désignation des équipements demandés :

- Contrôle d'accès CCP :
  - o Bornes d'entrée et sortie
  - o Barrière automatique
  - o Boucles magnétiques
  - o Box pro ADSL CCP
  - o Informatique et logiciel de gestion
- Armoire TGBT livrée et posée avec composants (parafoudre et onduleur USB, protections)
- 2 Bornes électriques avec 2 prises électriques et réarmement extérieur
- 3 Bornes électriques avec 4 prises électriques et réarmement extérieur

Deux de ces sociétés se sont déplacées sur le site pour faire une estimation des travaux.

Les sociétés SAS CAMPING-CAR PARK et AXIPARK, AXIMUM Produits Electroniques ont répondu à l'appel d'offre. AXIMUM Produits Electroniques a répondu à l'appel d'offre le jour du conseil municipal (09/02/2017).

Le devis de SAS CAMPING-CAR PARK est de 24 928,00 € HT.

Le devis d'AXIPARK, AXIMUM Produits Electroniques est de 53 171,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise SAS CAMPING-CAR PARK, située 2 rue du traité de Rome, 44210 PORNIC
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **Vote : Tous pour**

#### 5) **Délibération transfert de compétence des Pontons Flottants (Port flottant)**

**DEL 2017-11**

**OBJET : Restitution de compétence « de biens non d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge à la Commune de Taillebourg désignés sous l'appellation : Equipements fluviaux (pontons et halte fluviale)**

Monsieur le Maire expose :

Vu le conseil communautaire du 21-03-2016/OdJ n°3/compétence et des biens meubles et immeubles rattachés qui ne sont plus d'intérêt communautaire, qui a approuvé la restitution, au titre de la compétence, de la « gestion des haltes fluviales et ports » ;

Vu le conseil communautaire du 04-07-2016/OdJ n°6 qui informe : « *qu'il s'avère nécessaire d'interroger les communes qui ont participé aux investissements afin d'arrêter la situation financière tant pour la commune qui intégrera ledit bien dans son patrimoine que pour les autres communes qui renonceront au bien (dont pontons à Taillebourg)* » ;

Vu l'article L1321-1 du CGCT, Modifié par Ordonnance 2003-902 2003-09-19 art. 1 1° JORF 21 septembre 2003

*« Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

*Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.*

*Pour l'établissement de ce procès-verbal, les parties peuvent recourir aux conseils d'experts dont la rémunération est supportée pour moitié par la collectivité bénéficiaire du transfert et pour moitié par la collectivité antérieurement compétente. A défaut d'accord, les parties peuvent recourir à l'arbitrage du président de la chambre régionale des comptes compétente. Cet arbitrage est rendu dans les deux mois.*

*Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par les articles L. 1321-2 et L. 1321-5 selon que la collectivité qui exerçait jusque-là la compétence était propriétaire ou locataire des biens remis. »*

Considérant que la procédure de rétrocession mise en place par la CdC des Vals de Saintonge ne définit pas dans les différents courriers, mails et réunions de terrains :

**la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de **ne pas participer, en l'état et sans procès-verbal**, au transfert de compétence des pontons flottants situés sur la commune de Taillebourg ;
- qu'en attendant une procédure de restitution de compétence conforme, la municipalité de Taillebourg, pour des questions de sécurité (non-conformité des pontons et convention obsolète) place les pontons flottants en situation de « désaffectation » ;
- d'établir un arrêté de fermeture à l'accès du port ;
- de prévenir les usagers dans les plus brefs délais pour qu'ils anticipent leurs transferts.

➤ **Vote : tous pour**

## 6) Refus pour l'installation d'un distributeur automatique de Pain sur la commune

La mairie a reçu une demande d'installation d'un distributeur automatique de pain sur la commune de Taillebourg. Le but de ce commerçant extérieur à la commune est d'apporter un service rapide, pratique et facile d'accès.

M. Le maire a répondu à cette demande en soulignant l'initiative de cette personne souhaitant améliorer l'accès au pain dans les zones rurales. Cependant, la municipalité **ne peut pas accéder** à cette demande puisque les commerçants de la commune se sont organisés de telle sorte que les habitants puissent avoir du pain tous les jours (la boulangerie est ouverte 6/7 jours, et que l'épicerie vend du pain le jour de la fermeture de la boulangerie). De plus, à proximité immédiate il y a déjà un distributeur de pain.

## 7) Pont Dormant, projet de la date d'inauguration en fonction des obligations de réserve dues aux prochaines élections

Au vu du calendrier électoral de l'année 2017, les représentants de l'État et des services publics ont une obligation de réserve électorale à proximité des échéances politiques (élections présidentielles et législatives). De ce fait, aucun de ces représentants ne pourra assister à des cérémonies ou des manifestations publiques du 24 mars au 18 juin 2017. Cette réserve a pour but de garantir le principe de neutralité.

Par conséquent, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la date de l'inauguration du pont Dormant le **30 juin 2017 à 11H00**. L'intérêt de cette date est de prendre en compte la présence des scolaires qui pourront participer à l'inauguration.

## 8) Projet animation Viking

Des étudiants de l'Université de La Rochelle en Licence Professionnelle patrimoine, tourisme et langue ont sollicité la mairie pour leurs travaux universitaires. Le sujet de recherche porte sur la vie des vikings. Dans le cadre de leur mémoire, ils doivent organiser une manifestation. Ils souhaitent effectuer une animation historique autour des « Vikings ».

M. ARROYO-BISHOP est en relation avec eux et des réunions de travail ont déjà commencé. Cette manifestation est prévue pour la journée **du 2 avril 2017**. L'association « Les Ours d'Alfadir » va reconstituer un « campement VIKING », où il sera possible de visiter un camp de vie (tentes, équipements, ateliers, mobilier et objets du quotidien...), un atelier de vie militaire (présentation des différents guerriers vikings et de leurs armes, démonstration de combats, participation du public à l'entraînement, tournois de glima...) et d'autres ateliers (tissage, jeux, cuisine, forge, cuir, herboristerie...).

M. RENAUD, historien, spécialiste des vikings, interviendra en collaboration avec M. MARIOTTI lors d'une conférence.

M. TEXIER a répondu à cette proposition pour créer une nouvelle fois de l'animation autour de notre Patrimoine, promouvoir notre village et impliquée nos associations dans la tenue de stands ou buvettes.

Il informe que le coût de l'animation produite par les Ours d'Alfadir (500 €) est supporté par les organisateurs ainsi que les coûts de publicité.

La participation de la commune :

- prêt de la salle pour la conférence ;
- une nuitée de gîte pour le conférencier ;
- ½ stère de bois pour le feu et réaliser leurs activités ainsi que 3 bottes de foin pour s'isoler du sol sous les tentes ;
- l'accès à l'eau ;
- une participation des agents communaux
- une extension d'assurance comme pour les journées du Patrimoine.

## 9) Préparation du Budget 2017, demande des élus

Pour la préparation du budget, M. GANTHY demande aux conseillers de faire remonter leur projet (avec chiffrage).

Par exemple, M. GALLAIS est sollicité pour les décorations de Noël. La technologie LED devra être privilégiée. Mme BEAUBEAU demande le changement de couleur des guirlandes. Une date pour une réunion sur l'éclairage de Noël va être proposée prochainement.

## 10) Changement de prestataire pour l'alarme de l'école

Monsieur le Maire informe que le contrat de surveillance de l'alarme de l'Ecole (Groupama-Cofintex, 1200€ par an de maintenance pour du matériel obsolète) arrive bientôt à la date d'échéance et propose la dénonciation du contrat. La société CAPS, prestataire de service de l'alarme et du système de vidéosurveillance des bâtiments de la Mairie devant être mis en place par tranches sur l'ensemble de la commune a été contactée pour réaliser un devis pour l'installation d'une alarme et d'une surveillance conforme aux nouvelles directives ministérielles (émission de trois type de sonneries différenciées en fonction de l'alerte : incendie, confinement, attentat et envois de SMS sur des numéros préenregistrés).

Bien que cette intervention soit située au niveau de l'Ecole et devrait donc être supportée par le SIVOS, monsieur le Maire propose cette prise en compte par la commune car il deviendrait compliquée et voir impossible de « scinder » les demandes de subventions du dossier « surveillance vidéo » de la commune et d'une partie SIVOS. Le coût annuel de la maintenance au niveau de l'école sera lui supporté par le SIVOS (500€ par an).

➤ **Vote : Tous pour**

### **11) Réunion « Sécurité routière, cause départementale 2017 » avec le Préfet**

Lors d'une réunion départementale, M. TEXIER a entendu de nombreux intervenants, des témoignages sur les actions qui sont actuellement menées et sur les futures actions concernant la sécurité routière.

Le Préfet a notamment remarqué la présence des maires de Grandjean et Taillebourg qui lui ont envoyé un courrier commun et il a tenu à rappeler sa forte émotion concernant l'accident mortel au niveau du carrefour Grandjean-Taillebourg.

### **12) Date du feu d'artifice**

Compte tenu des disponibilités de l'artificier, la date du feu d'artifice est fixée au samedi 15 juillet 2017. La commune de Taillebourg fera de nouveau appel au même artificier que l'année dernière. Le conseil municipal pense qu'il est souhaitable de proposer des dates de tir décalées avec les communes voisines pour permettre aux vacanciers et administrés de profiter plusieurs soirs d'une animation gratuite.

### **13) Arrêtés pour les régies**

Afin d'harmoniser, d'améliorer la gestion et d'avoir une meilleure visibilité des recettes de la communes, les régies vont être modifiées. Il s'agit notamment de pouvoir faire des bilans rapides sur les bénéfiques ou non des prestations de la Mairie (Port fluvial, Gîtes, etc.). Les régies existantes vont être supprimées et de nouvelles vont être créées. Ce travail sera fait en collaboration avec Madame La Trésorière des Finances Publiques de Saint Savinien.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal sur les orientations actuellement en réflexion.

#### **Régies à créer :**

	<b>Intitulé</b>	<b>Objet de la régie</b>
n° 1	<b>Espace cinéraire</b>	Ventes de concessions (tombes, cavurnes, place au columbarium)
n°2	<b>Bâtiments et espaces publics</b>	Locations de salles (Salles Voûtées, local du foot...), de garages, d'espaces publics (Parc du Château...)
n° 3	<b>Equipements fluviaux</b>	Recettes issus de la halte fluviale (consommation d'eau et d'électricité) et du port flottant (locations des places)
n° 4	<b>Salles des fêtes</b>	Location de la salle des fêtes
n° 5	<b>Tourisme</b>	locations des gîtes, recettes issues de la halte Jacquaire, du camping (chevaux, vélos...)
n° 6	<b>Vente de produits de la commune</b>	Mugs, livres, cartes postales, dépliants, posters, terre de débernage, photocopies, bois

Le Conseil Municipal valide ces projets.

### **14) Consommation eau et EDF des locaux municipaux**

Une énorme consommation d'électricité a été relevée pour la salle des fêtes au mois de janvier 2017. Elle peut être imputée aux températures très basses et durables du mois de janvier, mais aussi à des modifications du thermostat par les utilisateurs. La municipalité rappelle que les utilisateurs de cette salle ne doivent pas toucher au thermostat et changer la température définie. Une protection supplémentaire va être installée en cas de non-respect de cette consigne.

De plus, suite aux travaux des agents techniques de la commune à l'arrière du bâtiment (dalle de gouttière), M. METIVIER a signalé une déperdition de chaleur au niveau des arases de mur. Monsieur le Maire souhaite que la commune engage un bilan thermique et énergétique de ce bâtiment.

Une consommation élevée d'eau au regard de la consommation de l'année dernière a été notée sur le site (fermé au public) de l'ancien camping. Une surveillance particulière et des relevés réguliers du compteur vont s'opérer pour identifier la cause de cette consommation.

### **15) Participation financière des communes pour les actes d'urbanisme**

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge devenue compétente pour les instructions des dossiers d'urbanisme va mettre en place une participation financière des communes. Trois modes de participation sont actuellement proposés :

- Par forfait (en fonction du nombre d'habitant, 1500€ pour Taillebourg) ;
- Par acte (chaque acte représente un coût déterminé, 3140€ pour Taillebourg) ;
- En fonction du potentiel financier des communes et du nombre d'habitant (1768€ pour Taillebourg).

La proposition retenue sera la même pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes.

La mairie est parfois amenée à faire de nombreuses photocopies (couleurs) pour certains dossiers, ou pièces des dossiers, lorsque des exemplaires sont manquants. Monsieur le Maire proposera une facturation de ces photocopies.

**16) Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire**

DEL 2017-12

OBJET : Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire

M. le Maire expose qu'il convient de réfléchir sur la destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire. En effet, il faut envisager ce que nous pouvons faire des bâtiments qui seront désertés lorsque les locaux de la nouvelle école seront construits et utilisés.

Compte tenu des coûts d'entretien, de chauffage, des charges en général, nous ne pouvons envisager de laisser ses locaux vacants.

M. Le maire demande quelles sont les personnes qui souhaitent participer à cette commission et propose que cette commission puisse faire appel à des compétences extérieures en cas de nécessité.

**Nom de la commission :** Commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire

Se proposent : M. GANTHY, Mme BEAUBEAU, M. GALLAIS, M. CHEVALIER M. ARROYO-BISHOP, M. TEXIER, Mme ALBERT.

Les membres de la commission :

Président : M. le Maire, Pierre TEXIER

Membres : M. GANTHY, Mme BEAUBEAU, M. GALLAIS, M. CHEVALIER M. ARROYO-BISHOP, Mme ALBERT. La commission pourra faire appel à des membres extérieurs notamment pour solliciter leur expertise en fonction de leur compétence.

➤ **Vote : tous pour**

**17) Questions diverses**

- M. GUILLOT: Dans la prairie de La Brossardière, un poteau téléphonique est tombé vers les bords de Charente.
- Mme ALBERT : Demande si l'Eglise de Taillebourg peut accueillir du public pour l'organisation de concert de musique classique. M. GALLAIS indique qu'il faudra attendre la fin des travaux d'éclairage (délai de 3 semaines à un mois). M. TEXIER indique qu'il faudra prévenir le référent de l'évêché (M. MORILLON).
- Mme ALBERT demande quand le stationnement dans la rue Aliénor d'Aquitaine sera interdit pour éviter les problèmes de voisinage.
- M. GANTHY questionne M. TEXIER sur l'évolution du dossier de rétrocession de la voirie au lotissement de La Touche. M. TEXIER a rencontré Maître CHAUVIN, qui succède à Maître BOUAZIZ depuis le début de l'année 2017. Ce dossier de rétrocession est compliqué et demande beaucoup de formalités supplémentaires dont la municipalité vient d'être informée. Les propriétaires du lotissement de La Touche concernés par cette rétrocession de voirie vont devoir donner leur accord sur un seul et même document. Pour la réalisation de cette opération, Maître Chauvin tiendra une permanence en mairie sur quelques heures (date et horaires à définir prochainement) pour recueillir les signatures de tous les propriétaires. Pour ceux qui ne pourront être présent, des procurations leur seront adressées. Les personnes concernées par ce dossier vont être prochainement contactées.
- M. GANTHY et M. TEXIER ont effectué les papiers de transfert de propriété du bateau qui a été donné à la commune. Après les vérifications liées au bon fonctionnement et d'éventuels problèmes, l'estimation du bateau sera réalisée pour revendre ce bien. Messieurs GANTHY et GALLAIS sont chargés de ce dossier.
- M. CHEVALIER et M. GALLAIS ont recensé les lieux d'accueil pour les bacs de ramassage d'ordures ménagères et de tri sélectif.
- M. CHEVALIER informe de l'évacuation de la terre derrière la pharmacie, au terrain de camping, aux Février et à Romefort. Les pierres vont être récupérées pour les interventions sur le Patrimoine.
- Mme BEAUBEAU fait un point sur les entretiens individuels et fait part des demandes qui lui ont été soumises. Un agent du SIVOS a demandé une formation informatique. M. GANTHY va voir avec cette personne pour lui proposer une formation spécialisée sauf si elle souhaite le faire dans le cadre professionnel, dans ce cas un organisme de formation sera contacté.  
Trois autres agents demandent des augmentations de leurs heures de travail. Monsieur le Maire ne souhaite pas ces augmentations et rappelle régulièrement au conseil municipal le coût des frais de personnel de la commune dans les bilans financiers.

- Mme RICHAUD réitère sa demande à M. CHEVALIER pour les travaux dans les gîtes. Les travaux ne sont pas importants, essentiellement de l'entretien mais il faut les faire.
- Suite à la soirée des vœux et aux remarques des habitants de la rue Aliénor d'Aquitaine sur les excès de vitesse dans la rue, Mme GUIBERTEAU fait remarquer que le panneau de limitation de la vitesse à 30 km/h est très régulièrement invisible des conducteurs dès lors qu'une voiture est garée en bas de la rue. Mme GUIBERTEAU demande à ce que le panneau soit surélevé. M. CHEVALIER et M. TEXIER proposent d'échanger le panneau signalant l'interdiction de faire demi-tour et celui de la limitation.
- La boulangerie a demandé à Mme GUIBERTEAU que le vendredi de 12h30 à 13h00 la rue de Saint Savinien soit bloquée pour que le commerçant puisse nettoyer le véhicule de livraison. Le Conseil Municipal ne peut pas accéder à cette demande et leur soumet l'idée de mettre leur véhicule sur l'emplacement 10 minutes le temps d'effectuer l'aspiration de la farine.

Mme GUIBERTEAU fait remarquer qu'elle fait partie de la commission du personnel de la mairie et qu'elle n'a pas été informée des événements, de la procédure disciplinaire et de la sanction prononcée à l'encontre d'un agent du SIVOS. D'autre part, elle a subi des remarques sur son lieu de travail et elle ne souhaite pas que son mandat de conseillère vienne interférer sur son lieu de travail et remettre en cause ses qualités et ses obligations professionnelles.

Monsieur Le Maire n'est pas en capacité d'éviter la « rumeur publique » et précise : qu'en ce qui concerne les agents du SIVOS, seul le Syndicat (SIVOS) est concerné et que les personnes présentes à ces entretiens étaient les personnes qui étaient aussi les témoins des faits reprochés. D'autre part la Commission du personnel n'existe pas simplement pour infliger des sanctions aux agents et que dans ce cas particulier, il lui a semblé qu'il convenait de réunir un comité restreint. Il prend note toutefois de la demande de Madame GUIBERTEAU et fera suivre les convocations par mail.

**Fin de la réunion 00h05**

**M. TEXIER**

**Mme ALBERT**

**M. COVELA RODRIGUEZ**

**M. CHEVALIER**

**M. DECQ**

**Mme RICHAUD**

**M. GANTHY**

**Mme BEAUBEAU**

**M. GUILLOT**

**M. GALLAIS**

**Mme GUIBERTEAU**